Nº Carte de plage : _____

No Vignette stationnement :_____

Réservé à l'usage de la Ville

Plage municipale 2026 / Contrat avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

1. Les résidents domiciliés à la même adresse ainsi que leur famille immédiate listés sur ce document (peu importe leurs lieux de résidence) ont un droit d'accès à la plage. **La famille immédiate comprend les enfants, leurs conjoints ainsi que les petits-enfants. Les grands-parents des résidents domiciliés sont également considérés comme de la famille immédiate;**

2. À chacune des visites, les propriétaires de la carte devront présenter une pièce d'identité avec photo pour avoir accès à la plage;

3. La carte d'accès donne également le droit à 4 invités par visite (les enfants de moins de 12 ans ne seront pas comptabilisés). **Un des propriétaires de la carte doit obligatoirement être présent en tout temps avec ses invités sur la plage**. De plus, les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte;

4. Aucun équipement, chaise, parasol, etc. ne pourra être disposé et/ou laissé sur la plage sans surveillance;

5. La Ville se dégage de toute responsabilité envers une personne qui pourrait contracter un virus ou toute autre maladie;

6. Tous les détails de la réglementation de la plage municipale sont indiqués dans le règlement numéro 11870-2019 disponible sur le site de la Ville à : Citoyen / Plage municipale / Règlement régissant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage municipale;

7. **Noms des propriétaires et famille immédiate (12 ans et plus) :**

NOM	ÂGE	LIEN AVEC LE PROPRIÉTAIRE

☐ *J'ai lu les obligations, ci-dessus mentionnées, qui encadrent l'achat d'une carte de plage et je m'engage à les respecter.*

_____ _____

Nom d'un propriétaire de la carte | Téléphone

_____ _____

Adresse permanente | Adresse à Fossambault-sur-le-Lac

_____ _____

Signature | Date